

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Mercredi 13 mars 2019 à 18H00

Salle de réunion de la
Communauté de communes du Val d'Amour

Présents

Alain Bigueur, Michel Rochet, Henri Alixant, Christine Guyot, Philippe Brochet, Virginie Pate, Jean Thery, Etienne Rougeaux Virginie Pate

Excusés

Jean Charles Koehren, Henri Ogier, Bernard Fraizier

Absents

Pour avis technique

Rémi Gauthier

Objet de la réunion

MSAP : intervention AGATE Paysages

GEMAPI : premières orientations

Projets d'aménagement des zones d'activité

Divers

1. MSAP

Invités : Patrick Revilloud, président d'AGATE Paysages et Daniel Ratton, Maire de Ounans.

La MSAP remplit des missions et fonctions de services publics qui apportent jusqu'à ce jour satisfaction sur le territoire. Des échanges sont engagés depuis plusieurs mois relatifs à l'équilibre financier du projet.

Le président d'AGATE explique que l'association va passer une grosse provision en perte due à des difficultés de mobilisation de FSE sur les années précédentes. (580 000€).

Pour la suite, AGATE doit équilibrer au maximum les activités, même si certaines activités sont déficitaires ou excédentaires.

Sur le plan analytique, les MSAP sont toutes déficitaires (plus ou moins). Des rencontres ont eu lieu afin de poser le problème avec les partenaires financiers institutionnels et avec communautés de communes.

Sur Cœur du Jura et Plaine Jurassienne, les choses vont se réguler après reprise des éléments avec les territoires concernés.

Le niveau d'intervention demandée à la CCVA de 36 000€ ramène le financement dans les mêmes proportions que sur les autres territoires. Une réorganisation est en cours au sein de l'association afin de réduire les charges

Sur l'équipe d'emplois verts, la CCVA a été sollicitée avec une légère hausse.

La question de la « récurrence » des demandes est posée. Pour 2019, le financement permet de revenir à l'équilibre financier. Il faut tenir compte du financement de l'Etat à hauteur de 30 000€, ce financement n'étant pas remis en cours à ce jour.

La seconde interrogation porte sur la logique territoriale. Les différentes activités liées aux emplois verts, à la MSAP et à Tempo, sont à regarder globalement. Sur Tempo, il s'agit d'un achat de prestation, avec des dépenses en face.

La question du point poste est également posée. Le point poste fonctionne au sein de la MSAP. Avec les frais de structure d'AGATE, le point poste est déficitaire.

La MSAP jusqu'à ce jour était sous financée, avec des financements d'autres territoires ou d'autres actions qui permettaient de revenir à l'équilibre, ce qui n'est plus possible à ce jour.

La question de l'ingénierie financière sur le projet reste néanmoins prégnante et doit être posée en interne. La collectivité est prête à accompagner l'association dans sa logique de recherche de financements.

Le bureau réaffirme l'attachement au maintien de la MSAP sur Ounans dans une logique de cohérence des services apportés sur le Val d'Amour.

Il est proposé que le directeur de la CCVA travaille avec les services d'AGATE Paysages sur l'optimisation et la définition des objectifs assignés à l'association tant pour les emplois verts que pour la MSAP. La convention MSAP sera présentée en conseil communautaire en juillet, accompagnée d'objectifs pour l'année 2019 / 2020.

2. Divers

Proposition d'organisation d'une réunion d'information sur la mobilité

Quelques membres du collectif Keskonfé seront conviés lors d'une réunion de bureau afin d'échanger sur l'organisation commune d'une soirée d'information autour des questions de mobilité.

Réunion des conseillers municipaux

Il est proposé de réaliser cette réunion à la rentrée 2019 et de se faire accompagner par Aubéry Thiers, qui pourrait animer la réunion autour d'une thématique qui reste à préciser sur les relations communes / intercommunalité. Un devis d'intervention lui sera demandé.

Autorisation de défrichement

Pour permettre le développement des entreprises Chauvin et 2F, des parcelles vont être échangées sur la zone d'activité de Bans. Une parcelle de peupleraie sera donnée à un agriculteur en échange d'une parcelle adjacente à l'entreprise Chauvin.

L'agriculteur souhaite utiliser la parcelle en prairie pâturée. Les peupliers doivent donc être coupés et dessouchés. Étant donnée la surface de plus de 5ha, une autorisation pour le défrichement est nécessaire.

Afin de faciliter les échanges, la communauté de communes propose de déposer la demande d'autorisation pour le compte des propriétaires. Aucun frais ne sera engagé par la CCVA pour cette demande.

Les travaux seront réalisés par les propriétaires actuels à leurs frais, avant l'échange des parcelles.

A l'unanimité le bureau autorise le Président à déposer la demande d'autorisation de défrichement et de signer tous les documents nécessaires.

Situation de péril / police spéciale Habitat

Une première situation de péril nous a été soumise sur la commune de Ounans.

Un expert est venu sur place et a rendu son rapport. Outre les travaux qui pourraient incomber à la collectivité, les frais d'expertise sont relativement conséquents.

Le bureau souhaite

- Que l'on sollicite notre assureur pour savoir s'il y a une prise en charge possible ;

- Solliciter un avis juridique sur la prise en charge financière des éventuels travaux à venir, afin de savoir qui doit les prendre en charge.
- Aborder ensuite la question en conseil communautaire.

Signature convention Urbaindigènes et lycée du bois

Le bureau autorise le Président à signer une convention entre le Lycée du Bois, la compagnie des Urbaindigènes et la communauté de communes pour l'accueil en résidence des Urbaindigènes sur le Val d'Amour.

25^{ème} anniversaire des Compagnons

Les compagnons sollicitent la CCVA pour un éventuel stand aux Salines d'Arc et Senans à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'institut. Une rencontre est prévue entre le Président et le directeur de l'institut.

La séance est levée à 20h15.

Le Président

Michel Rochet